



CFDT SOLVAY / NEGOCIATIONS DU 13 JUIN 2019

- *Participation 2018*
- *Intéressement 2019*

Revendications CFDT en vue de la paritaire du 13 juin 2019 :

PARTICIPATION 2018 :

Un accord de participation a été signé le 16 juin 2017 au niveau de l'UES Solvay.

Cet accord a permis de dégager une réserve spéciale de participation en 2018 au titre de 2017, soit 2410 K€, dont 1079 K€ d'éléments exceptionnels, ce qui correspond à 1331 K€.

En 2019, la RSP au titre de 2019 chute à 329 K€, notamment du fait que la RSP de Solvay Opération France passe de 991 K€ à 0 €, à cause **d'un résultat fiscal négatif en 2018**.

Nous constatons que la RSP de Specialty Polymers de 313 K€ est calculée avec un effectif de 8 personnes seulement, les autres salariés travaillant dans les unités de fabrication étant des salariés affectés à Solvay Opérations France. Cette situation grève fortement la RSP de Specialty Polymers.

Lors de la négociation globale sur la rénovation de l'intéressement et de la participation, en juin 2017, la DG avait indiqué que le nouveau dispositif trouverait un équilibre avec une participation stable, compensant les aléas possibles sur l'intéressement.

Or, ce n'est pas le cas.

Aussi, dans une volonté de justice pour les salariés, nous demandons :

- L'attribution d'un COMPLEMENT de PARTICIPATION en 2019, qui serait calculé en réintégrant dans la RSP de Specialty Polymers, la part de masse salariale des salariés affectés à Solvay Opérations France,

ou,

- **si plus favorable**, d'attribuer un COMPLEMENT de PARTICIPATION de 2 M€, correspondant à la différence de RSP non exceptionnelle entre 2017 et 2018 et à **la prise en compte des résultats excellents 2018 de Performance Polyamides et dont les résultats ne sont pas redistribués aux salariés (+59M€ d'EBITDA en 2018 et 2019)**.

et

- La révision de l'accord UES du 16 juin 2017, visant à redéfinir le contenu de l'article 4 pour l'exercice 2019.

INTERESSEMENT 2019

Les résultats de l'intéressement 2018 montrent que les objectifs fixés en matière d'EBITDA ne permettent pas de redistribuer un retour sur résultats équitable.

En effet, les résultats de 2018, meilleurs encore que 2017, sur certains aspects, n'ont pas été retrouvés dans la part groupe de l'intéressement, et, de ce fait, dans les abondements au plan d'épargne.

Les enquêtes menées par la CFDT auprès des salariés, montrent un mécontentement fort, un sentiment d'injustice, d'autant que les résultats excellent de Performance Polyamides ne sont pas répercutés alors que 3 sites et plus de 1300 salariés se trouvent en France !

Pour cela, pour cette dernière année d'application de l'accord triennal 2017/2019, nous demandons les modifications suivantes :

- **Part Groupe selon Niveau d'EBITDA**
 - o Niveau déclenchant : 2380 M€ avec un % de masse salariale à 1,05%
 - o Palier à 2420 avec % de masse salariale à 1,5%
 - o Maxi à 2490 avec % de masse salariale à 2,5%

- **Augmentation de la part établissement à 2500 € dont DD 600 €**

- **Modification des niveaux d'abondement PEG**
 - o A partir d'un EBITDA de 2380 et jusqu'à 2420 : abondement coefficient 3 pour 100 € versé, soit 300 €
 - o De 2420 à 2455 : abondement coefficient 3 pour 100 euros versés, soit 300 €
 - o De 2455 à 2490 : abondement coefficient 2 pour 200 € versés, soit 400 €
 - o Au-delà de 2490 : abondement coefficient 1 pour 200 € versés soit 200 €

CFDT !! des CHOIX !
www.liaison-solvay.com